

Syndicat des Enseignants de l'UNSA

2 bis, rue Léon Déries - BP 421 - 50000 St-Lô 02.33.57.64.59 50@se-unsa.org

Section de la Manche

Saint Lô, le 28 avril 2017

M. le président de la CMBHôtel de villeBP 72350207 COUTANCES CEDEX

Objet : Subventionnement des projets pédagogiques des écoles

M. le Président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage,

Dans un courriel en date du 17 mars 2017 adressé aux écoles de la CMB, vous présentez les modalités retenues par votre collectivité concernant la rédaction des projets et l'attribution de leur financement.

L'organisation imposée par votre collectivité nous semble soulever plusieurs difficultés, qui conduisent d'ailleurs les enseignants à un rejet massif de celle-ci :

En premier lieu, il est nécessaire de savoir que les projets des enseignants sont construits tout au long de l'année scolaire selon les diverses propositions arrivant dans les écoles par vague : programmation culturelle, concours nationaux ou locaux, projets en partenariat avec d'autres écoles, ...

Il est vain de penser que les enseignants pourront prévoir pour le 12 juin l'ensemble des projets qu'ils mèneront l'année prochaine. Si cette date est confirmée, cela restreindra fortement le nombre de projets effectivement menés, au détriment des élèves et des familles, ce que vous ne souhaitez certainement pas.

Par ailleurs, cette date butoir pour envoyer les demandes de financement achoppe également sur l'une des spécificités de fonctionnement de l'Éducation nationale puisque ces projets s'appuieront sur le nombre de classes et d'élèves connus à cette date. Or, le nombre d'élèves fluctue chaque année entre juillet et septembre. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'est organisé chaque année en septembre un Comité technique spécial départemental afin de décider des ouvertures et fermetures de classe.

En retenant un calendrier aussi contraint, comment ces variations pourront-elles être prises en compte dans le financement des projets pédagogiques ? De quel budget bénéficierait une classe qui ouvrirait le 5 septembre 2017 ?

Outre ces variations structurelles, les équipes pédagogiques sont, elles aussi, l'objet de modifications. Dans la mesure où les commissions d'affectation des personnels ont lieu chaque année en mai, juillet et septembre, comment associer ces personnels nouvellement nommés à la rédaction des projets. Pour ne retenir que le seul cas des collègues affectés le 19 mai 2017, ceux-ci disposeront de 3 semaines au mieux



pour définir des projets pédagogiques ex nihilo sans garantie d'adéquation entre les besoins éducatifs des élèves et les projets proposés.

Quant aux autres collègues nommés en juillet et septembre, ils n'auront d'autre choix que de s'inscrire dans des projets qu'ils n'auront pas choisis ou pis, de n'en développer aucun.

Enfin, au-delà des adjoints de l'école, les directions d'école font également l'objet de nomination. Comment ces nouveaux collègues pourront-ils s'inscrire dans des projets qu'ils n'auront aucunement construits ?

Si l'idée de garantir la péréquation entre les différentes écoles de la CMB est plus que louable tout comme celle de garantir la mise en œuvre des projets, d'autres fonctionnements permettent de concilier ces deux partis-pris sans nécessairement compromettre l'autonomie de gestion des écoles, sans entrer en contradiction avec le fonctionnement spécifique de l'Éducation nationale.

Les écoles de Cherbourg-Octeville comme celle d'autres communes présentent à cet égard un fonctionnement qui a fait ses preuves. Ainsi dans ces collectivités, chaque école bénéfice d'un budget par classe pour les projets pédagogiques ainsi qu'un autre budget dédié à l'achat de fournitures. Afin d'encadrer les choses, les directeurs doivent parfois passer par une plate-forme unique de commande pour les fournitures. Pour les projets pédagogiques, le budget est octroyé en début d'année; l'école justifiant alors son utilisation a posteriori ou bien les sommes étant débloquées sur facture.

Ce mode de fonctionnement est à même de garantir l'équité entre les différentes écoles d'un même territoire ainsi que l'autonomie de gestion des écoles. En outre, il est adaptable en fonction des ouvertures et fermetures de classe de début d'année scolaire.

Partisans d'un dialogue social réussi, nous restons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet afin de faire des propositions utiles à tous.

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos sincères salutations.

Etienne LEROUXEL

Nicolas LEMARCHAND

Florent LUCAS

Co-secrétaires départementaux du Se-UNSA de la Manche

